

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2017

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4312)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Falorni

à l'amendement n° 42 de Mme Karine Daniel

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« comité local »

les mots :

« ou plusieurs comités locaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un peu de souplesse au préfet: autant, sur certains territoires, il semble inutile de créer un comité par abattoir quand les abattoirs ont des activités et des problématiques très similaires. Autant, créer un seul comité regroupant un abattoir bovin industriel, un abattoir public multi-espèce et un abattoir de volailles n'aurait pas grand sens. Il est donc proposé de laisser le préfet décider en fonction de la réalité du terrain.